

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
A3P	CASANOVA Charlène	15/10/2021	4	LEA Valérie	07/11/2025

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE (TFP A3P)

« AGENT DE PROTECTION PHYSIQUE RAPPROCHÉE »

FORMATION INITIALE



Durée :

328H00 réparties sur 9 semaines, avec des horaires flexibles en fonction des actions opérationnelles hors examen.

Obligations réglementaires :



Le livre VI du code de la Sécurité Intérieure impose aux personnes souhaitant exercer un métier de Sécurité Privée d'obtenir, préalablement à leur entrée en formation, une autorisation délivrée par le CNAPS.

Nombre de candidats :



04 minimum à 12 candidats maximum par session afin de préserver les meilleures conditions d'apprentissage.

Lieu :



En présentiel au Centre Convergence Formation.

Certains cours seront pratiqués en extérieur pour les besoins de la formation.

ADEF CONVE0620090901 - A3P 42019



1

CONVERGENCE Formation – www.convergence-formation.com

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 93060804906 du Préfet de région PACA. 802936245 RCS ANTIBES

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033
--

66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
A3P	CASANOVA Charlène	15/10/2021	4	LEA Valérie	07/11/2025

AVANT PROPOS

Convergence Formation est agréé à dispenser la formation TFP A3P (Titre à finalité Professionnelle) par la CNPEFP « Prévention-Sécurité ». Numéro d'agrément délivré par le certificateur ADEF CONVE0620090901 - A3P 42019



DESCRIPTION

Le TFP A3P est une formation obligatoire permettant d'acquérir les connaissances et les compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de sécurité privée. Pour l'obtention de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité consistant à fournir des services de protection des personnes mentionnée au 3° de l'article [L. 611-1](#) du code de sécurité intérieure.



Public

Les candidats disposent des prérequis indispensables à l'exercice de la profession : (Expression écrite et orale en français des candidats, leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008. Le test d'entrée en formation de la branche Prevention Sécurité adapté devra être obligatoirement utilisé, sauf cas de dispense.

Concernant spécifiquement les ressortissants étrangers, le test B1 tel que défini par l'Arrête du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française est obligatoire. Le test de branche ne pouvant pas être utilisé.



Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sous réserve du résultat du certificat d'aptitude à la pratique du sport exigé en prérequis. Contactez-nous pour plus d'informations.



Prérequis

Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ; connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter ; pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

Posséder un certificat d'aptitude à la pratique du sport

Avoir un permis de conduire depuis plus d'un an

Avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile

Objectifs

Acquérir les connaissances et compétences réglementaires et techniques d'agent de protection physique rapprochée ; mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles ; obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de protection physique rapprochée.

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
A3P	CASANOVA Charlène	15/10/2021	4	LEA Valérie	07/11/2025



Délai d'acceptation de la Convention d'entrée en formation :

Le candidat à la formation TFP A3P bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.



Formateurs :

Tous les formateurs justifient des compétences et autorisations spécifiques pour intervenir dans la formation TFP A3P. L'expérience et les qualifications des formateurs sont conformes aux exigences de l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation.



Programme :

Le programme est divisé en 9 Unités de Valeur :

UV	DESCRIPTIF	DUREE
UV1	Module secourisme	14H00
UV2	Module juridique	22H00
UV3	Module gestion des conflits	14H00
UV4	Module stratégique	08H00
UV5	Connaissance des risques terroristes et des différentes menaces	13H00
UV6	Module professionnel approfondi	158H00
1	Anglais technique	21H00
2	Cadre légal européen et mondial de la protection des personnes	04H00
3	Application du Code de Procédure Pénale	03H00
4	Principes généraux de la protection physique des personnes	35H00
5	Déplacements et accompagnements	45H00
5	Connaître les différents dispositifs embarqués	42H00
6	Communication	08H00
UV7	Techniques professionnelles	45H00
1	Pratique sportive de défense	14H00
2	Gestes techniques professionnels d'intervention	14H00
3	Surveillance et détection	10H00
4	Protection de l'information	07H00
UV8	Gestion des risques	40H00
1	Connaissance des vecteurs d'incendie	07H00
2	Gestion des risques dans les transports	08H00
3	Connaître le mécanisme du stress et ses répercussions	05H00
4	Maîtriser des possibilités de réponse par des techniques de défense lors d'une agression par un tiers	05H00
5	Maîtriser les stratégies d'intervention compatibles avec les possibilités définies par le cadre légal applicable à la profession	04H00
6	Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation	04H00
7	Connaître les risques liés à la malveillance	07H00
UV9	Secourisme tactique d'urgence	14H00
Heures totales de la formation A3P		328H00

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
A3P	CASANOVA Charlène	15/10/2021	4	LEA Valérie	07/11/2025



Matériels pédagogiques :

Salles équipées d'écrans connectés, rétroprojecteurs et tableau blanc.

Tablettes individuelles pour l'examen QCU (Questions à choix Uniques).

Supports de cours remis aux participants.

Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS : Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours, défibrillateur de formation et matériels de simulation de blessures. Tout le matériel nécessaire à la formation spécifique du TFP A3P conformément à l'arrêté du 1er juillet 2016 modifie relatif à la certification des organismes de formation (article matériels affectés aux plateformes pédagogiques) ainsi que par le décret n° 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité.

Voitures à disposition pour les missions en extérieur.



Evaluation :

Evaluation formative continue sous forme de devoirs à questions ouvertes/QCM/QCU/exercices pratiques pour chaque module étudié.



Jury :

La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 3.

- . 1 membre appartenant au collège salarié, (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE
- . 1 membre appartenant au collège employeur (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE
- . 1 autre membre FORTEMENT CONSEILLÉ :
 - Pouvant être de la profession, membre du collège salarié ou employeur
 - Pouvant être issu de la sécurité publique, privée, ou du monde de la formation



Obtention du diplôme :

La présentation du candidat à l'examen pour l'obtention du diplôme ne sera possible que si l'ensemble des modules exigés ont été suivis. Voir le déroulement et les critères de réussite sur le tableau ci après.

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
A3P	CASANOVA Charlène	15/10/2021	4	LEA Valérie	07/11/2025

UNITES DE VALEUR	CONTENU	TYPE D'EPREUVE	VALIDATION
UV1	Module secourisme SST	Définie par le référentiel Sauveteur Secouriste du Travail	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation conforme aux procédures de validation de l'INRS
UV2	Module juridique	QCU : 15 questions	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation Note ≥ 12/20 :
UV3	Module gestion des conflits	QCU: 10 questions	
UV4	Module stratégique	QCU : 05 questions	I'Unité de Valeur est acquise 8/20 ≥ Note < 12/20 : le candidat est ajourné et pourra se présenter a une nouvelle session d'examen Note < 8/20 : le candidat devra suivre a nouveau la Formation concernant ce module
UV5	Module Prevention des risques terroristes	Evaluation continue (par le formateur) via une feuille d'évaluation certificative	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte (Attitude, comportement, participation active)
UV6	Module professionnel	Evaluation continue via feuille d'évaluation certificative (Evaluation sur l'ensemble de la formation et en particulier sur les performances lors de l'organisation d'une mission en condition réelle durant le stage et anglais professionnel).La feuille d'évaluation est transmise au jury pour la soutenance du dossier a l'oral. + QCU : 20 questions 1/ Entretien jury : Soutenir un dossier de mise en place d'un dispositif de protection réalisé durant la formation 2/ Mise en situation pratique sur un contexte professionnel tire au sort par le candidat	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte (Attitude, comportement, participation active) + Note ≥ 12/20 : l'unité de Valeur est acquise 8/20 ≥ Note < 12/20 : le candidat est ajourné et pourra se présenter a une nouvelle session d'examen Note < 8/20 : le candidat devra suivre a nouveau la formation concernant ce module + Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation
UV7	Module Techniques professionnelles	Evaluation pratique commune via feuille d'évaluation certificative pour les UV 6 et 7 => Ateliers	Le candidat sera déclaré Apte ou Inapte en fonction des résultats de la grille d'évaluation
UV8	Module Gestion des risques	QCU : 15 questions	Note supérieur ou égale à 12/20 : l'unité de Valeur est acquise 8/20 ≥ Note < 12/20 : le candidat est ajourné et pourra se présenter a une nouvelle session d'examen
UV9	Module Secourisme tactique	Mise en situation autour d'un scénario défini et évaluation des gestes techniques par le formateur	Mise en pratique par cas concret a 2 pax minimum jusqu'a 4 pax maximum. Chacun passant a tour de rôle comme chef d'équipe.10 minutes par personne. Le stagiaire est évalué sur ses actions individuelles et également au sein du groupe.

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
A3P	CASANOVA Charlène	15/10/2021	4	LEA Valérie	07/11/2025

RNCP 41394 - Agent de prévention et de sécurité

Blocs de compétences

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

En sécurité privée, pour un accès à un métier réglementé, les blocs de compétences ne sont pas acceptés, même si la structure de certification déposée le prévoit.

Il n'est donc pas prévu de capitalisation des blocs de compétences et d'équivalence.

Type d'emplois accessibles :

Les postes ciblés correspondant à l'agent de protection de l'intégrité physique des personnes sont de deux grandes catégories : agent de protection rapprochée, conducteur de sécurité.

Mais on peut également trouver d'autres dénominations : A3P (agent de protection de l'intégrité physique de personnes), garde du corps, agent de protection rapprochée (A.P.R.), agent de protection rapprochée des personnes physiques (A.P.R.P.P.), agent privé en protection des personnes.

Code(s) ROME :

- K2503 - Sécurité et surveillance privées

Voie d'accès

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		✗	-	-
En contrat d'apprentissage		✗	<p>La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1 membre appartenant au collège salarié, (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE — 1 membre appartenant au collège employeur (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE — 1 autre membre FORTEMENT CONSEILLÉ : <ul style="list-style-type: none"> — Pouvant être de la profession, membre du collège salarié ou employeur — Pouvant être issu de la sécurité publique, privée, ou du monde de la formation <p>Les membres du jury ne doivent pas appartenir à la même entreprise de sécurité et ne doivent pas être liés au centre de formation qui a dispensé l'enseignement.</p> <p>En outre, ils ne peuvent pas évaluer un stagiaire en lien avec leur entreprise. Tous les membres du jury doivent être déclarés à l'ADEF au préalable.</p> <p>L'examen pourra être réalisé si à minima deux membres du jury sont présents (conformément aux exigences de l'arrêté de Certification des organismes de formation en vigueur).</p> <p>Par ailleurs, au moins un membre du jury doit être constamment présent dans la salle où se déroule l'épreuve théorique.</p> 	-

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 802936245 00033	66 B, Avenue Pierre de Coubertin 06200 Nice N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754 N° SIRET : 802936245 00041
--	---

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
A3P	CASANOVA Charlène	15/10/2021	4	LEA Valérie	07/11/2025

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation continue	x		<p>La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1 membre appartenant au collège salarié, (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE — 1 membre appartenant au collège employeur (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE — 1 autre membre FORTEMENT CONSEILLE : <ul style="list-style-type: none"> — Pouvant être de la profession, membre du collège salarié ou employeur — Pouvant être issu de la sécurité publique, privée, ou du monde de la formation <p>Les membres du jury ne doivent pas appartenir à la même entreprise de sécurité et ne doivent pas être liés au centre de formation qui a dispensé l'enseignement.</p> <p>En outre, ils ne peuvent pas évaluer un stagiaire en lien avec leur entreprise. Tous les membres du jury doivent être déclarés à l'ADEF au préalable.</p> <p>L'examen pourra être réalisé si à minima deux membres du jury sont présents (conformément aux exigences de l'arrêté de Certification des organismes de formation en vigueur).</p> <p>Par ailleurs, au moins un membre du jury doit être constamment présent dans la salle où se déroule l'épreuve théorique.</p>	-
En contrat de professionnalisation	x		<p>La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1 membre appartenant au collège salarié, (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE — 1 membre appartenant au collège employeur (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE — 1 autre membre FORTEMENT CONSEILLE : <ul style="list-style-type: none"> — Pouvant être de la profession, membre du collège salarié ou employeur — Pouvant être issu de la sécurité publique, privée, ou du monde de la formation <p>Les membres du jury ne doivent pas appartenir à la même entreprise de sécurité et ne doivent pas être liés au centre de formation qui a dispensé l'enseignement.</p> <p>En outre, ils ne peuvent pas évaluer un stagiaire en lien avec leur entreprise. Tous les membres du jury doivent être déclarés à l'ADEF au préalable.</p> <p>L'examen pourra être réalisé si à minima deux membres du jury sont présents (conformément aux exigences de l'arrêté de Certification des organismes de formation en vigueur).</p> <p>Par ailleurs, au moins un membre du jury doit être constamment présent dans la salle où se déroule l'épreuve théorique.</p>	-

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
A3P	CASANOVA Charlène	15/10/2021	4	LEA Valérie	07/11/2025

Par candidature individuelle	x	<p>La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1 membre appartenant au collège salarié, (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE — 1 membre appartenant au collège employeur (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE — 1 autre membre FORTEMENT CONSEILLÉ : <ul style="list-style-type: none"> — Pouvant être de la profession, membre du collège salarié ou employeur — Pouvant être issu de la sécurité publique, privée, ou du monde de la formation <p>Les membres du jury ne doivent pas appartenir à la même entreprise de sécurité et ne doivent pas être liés au centre de formation qui a dispensé l'enseignement.</p> <p>En outre, ils ne peuvent pas évaluer un stagiaire en lien avec leur entreprise. Tous les membres du jury doivent être déclarés à l'ADEF au préalable.</p> <p>L'examen pourra être réalisé si à minima deux membres du jury sont présents (conformément aux exigences de l'arrêté de Certification des organismes de formation en vigueur).</p> <p>Par ailleurs, au moins un membre du jury doit être constamment présent dans la salle où se déroule l'épreuve théorique.</p>	-
Par expérience	x	<p>La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1 membre appartenant au collège salarié, (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE — 1 membre appartenant au collège employeur (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) OBLIGATOIRE — 1 autre membre FORTEMENT CONSEILLÉ : <ul style="list-style-type: none"> — Pouvant être de la profession, membre du collège salarié ou employeur — Pouvant être issu de la sécurité publique, privée, ou du monde de la formation <p>Les membres du jury ne doivent pas appartenir à la même entreprise de sécurité et ne doivent pas être liés au centre de formation qui a dispensé l'enseignement.</p> <p>En outre, ils ne peuvent pas évaluer un stagiaire en lien avec leur entreprise. Tous les membres du jury doivent être déclarés à l'ADEF au préalable.</p> <p>L'examen pourra être réalisé si à minima deux membres du jury sont présents (conformément aux exigences de l'arrêté de Certification des organismes de formation en vigueur).</p> <p>Par ailleurs, au moins un membre du jury doit être constamment présent dans la salle où se déroule l'épreuve théorique.</p> <p>NB : S'agissant du Jury VAE, la Réglementation (R335-8) prévoit que ce jury soit « composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs, pour moitié salariés, et de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes. »</p>	-

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
A3P	CASANOVA Charlène	15/10/2021	4	LEA Valérie	07/11/2025

Tableau comparatif – Formations équivalentes à l'A3P et passerelles					
Formation	Niveau	Équivalence avec TFP A3P	Accès aux métiers A3P	Spécificités principales	Passerelles / suites de parcours
TFP A3P – Agent de Protection Physique Rapprochée	Niveau 4	Référence	Oui	Protection physique rapprochée, missions sensibles	Chef d'équipe A3P, coordination protection, conseil sûreté
TP A2SP – Agent de sûreté et de sécurité privée	Niveau 4	Équivalence partielle	Partiel (missions spécifiques)	Sûreté renforcée, sites sensibles	TFP A3P, responsable sécurité, encadrement
TFP APS – Agent de Prévention et de Sécurité	Niveau 3	Équivalence partielle	Non direct	Surveillance humaine généraliste	TFP A3P, TP A2SP, spécialisation sûreté
TP OVT – Opérateur en vidéoprotection et télésurveillance	Niveau 4	Équivalence très partielle	Non	Sécurité à distance	TFP A3P, coordination sécurité globale
Formations militaires / forces de l'ordre	Variable	Partielle (cas par cas)	Oui sous conditions	Expérience opérationnelle terrain	Allègement A3P, chef d'équipe, missions internationales
Formations privées en protection rapprochée (hors TFP)	Variable	Aucune	Non	Non reconnues par la branche	Obligation TFP A3P pour carte CNAPS

